

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du vendredi 14 juin 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 juin 2013 à 19 heures, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BIHANIC Thérèse-Marie – HOMMERIN Eliane – SUM Michèle.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – DUFOUR Ambroise – ROUSSEL Régis – DAMS Gonzague.

Absents excusés :

Madame MOURJAN Nathalie a donné pouvoir à Mme HOMMERIN Eliane.

Monsieur MALAQUIN Alain a donné pouvoir à M. LOUBERT Michel.

Monsieur DUMONT Jean-Philippe a donné pouvoir à M. MIDAVAIN Jean-Marc.

Monsieur HERBIN Gérard a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Messieurs BARDIAUX Jean-Michel – DUROSIER Albert et SILVAIN Vincent.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur Ambroise DUFOUR est désigné Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 12 avril 2013. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 23 mai 2008.

Avant d'entamer la réunion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

✓ de retirer le point 9 inscrit à l'ordre du jour : modification du PLU – Zone 1AU

✓ d'ajouter un point à l'ordre du jour : Consultation sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère

Accepté à l'unanimité.

1. Règlement intérieur des archives communales

Le travail engagé par la commune concernant la conservation des archives est maintenant terminé.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu des Archives Départementales du Nord félicitant la commune pour l'intérêt qu'elle porte à la bonne conservation du patrimoine archivistique communal et pour sa démarche engagée auprès du service des archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le dossier transmis concernant les travaux dans les bâtiments communaux pour une salle à usage d'archives a été jugé très complet et conforme aux différentes instructions.

La mission d'archivage du Centre de Gestion étant achevée, il y a lieu de valider le règlement intérieur des archives communales pour un bon fonctionnement du service

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les documents qui lui ont été transmis. Après discussion, les élus ont arrêté un document.

Adopté à l'unanimité.

2. Tarifs pour la régie des photocopies

Le tarif unique des photocopies a été fixé par délibération du 26 septembre 1985. Les modes de reproduction proposés par le matériel de la commune ont évolué, il y a lieu de mettre en concordance les tarifs avec l'offre de reproduction.

Les tarifs suivants sont soumis au vote :

- A4 NB : 0.15 €
- A4 NB Recto-verso : 0.30 €
- A4 Couleurs : 0.20 €
- A4 Couleurs Recto-verso : 0.40 €
- A3 NB : 0.20 €
- A3 NB Recto-verso : 0.40 €
- A3 Couleurs : 0.25 €
- A3 Couleurs Recto-verso : 0.50 €

Adopté à l'unanimité.

3. Avenant au contrat SMACL

Conformément aux dispositions du contrat SMACL d'assurance du Personnel, un avenant doit être signé concernant la révision de la cotisation afférente aux garanties « Prestations statutaires – Agents affiliés à la CNRACL », celle-ci étant calculée en fonction du montant brut des salaires versés l'année précédente.

Adopté à l'unanimité.

4. Emploi avenir

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Sous-Préfet concernant les emplois d'avenir destinés à permettre une première insertion sociale et professionnelle à des jeunes en difficulté, mis en œuvre depuis le 1^{er} novembre 2012. Grâce aux co-financements apportés par le Conseil Général et le Conseil Régional, le coût pour la collectivité est désormais faible.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter une personne en emploi avenir sur un poste d'ouvrier polyvalent (entretien voiries – espaces verts et maintenance de bâtiments) pour un an renouvelable deux fois, avec tutorat.

Adopté à l'unanimité.

5. Demande de subvention concernant l'installation de coussins berlinois au titre des amendes de police

La demande de subvention au titre des amendes de police concernant la pose de huit ralentisseurs sur les RD 150 et 205 n'ayant pas abouti en 2012, il est demandé au Conseil Municipal de réitérer cette demande en 2013.

Adopté à l'unanimité.

6. Travaux de réfection du trottoir du Bd de la République

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir les travaux de réfection du trottoir du Bd de la République fortement endommagé par les racines des arbres qui bordaient la RD 943.

Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention pour la réfection du trottoir du Bd de la République au Conseil Général

Lors de sa séance du 6 mai 2013, le Conseil Général a renouvelé, au titre de la subvention trottoir, son dispositif pour accompagner les communes et groupements de communes dans leurs projets de réalisation de trottoirs le long des routes départementales en agglomération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander une subvention au Conseil Général pour la réfection du trottoir du Bd de la République, dans le cadre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

8. Modifications budgétaires

Les modifications budgétaires suivantes sont proposées au Conseil :

En dépenses d'investissement :

- 2 000 € du 2184 au 2051
- 5 800 € du 21578 au 2152

Adopté à l'unanimité.

9. Dispositif de récupération des queues de rats musqués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 22 octobre 2010, la commune a adhéré au Syndicat Mixte pour l'aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas-Escout.

Le syndicat invite les nouvelles communes adhérentes à rejoindre le dispositif de récupération des queues de rats musqués sur leur territoire en nommant un responsable chargé de cette récupération.

Il est proposé de nommer Monsieur Jean-Marc MIDAVAINÉ en tant que responsable chargé de cette récupération.

Adopté à l'unanimité.

10. Rapport d'activités du SMTD pour l'année 2011

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activités accompagné du compte administratif arrêté le 6 juin 2012, établi par le Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis pour l'année 2011, doit être présenté au Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

11. Consultation sur le Projet Régional de Santé

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal est consulté sur le Projet Régional de Santé. Aux termes de la loi, article L.1434-3, les composantes suivantes du PRS sont soumises à l'avis du Conseil Municipal :

- Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins
- Le programme régional alimentation et activité physique
- L'annexe « transports sanitaires » du schéma régional de l'organisation des soins

Adopté à l'unanimité.

12. Consultation sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Région Nord Pas-de-Calais figure parmi les plus exposées de France à la pollution par les particules présentes dans l'air. C'est un enjeu de santé publique aux conséquences importantes.

Différentes actions sont menées depuis plusieurs années, aux échelons national et local.

Quatre PPA ont déjà été approuvés sur Lille, Valenciennes, Dunkerque et Lens, Béthune, Douai. Le choix d'un nouveau document se substituant aux plans existants et couvrant désormais un périmètre régional apparaît comme la solution la plus pertinente pour lutter de manière efficace contre ce phénomène, et réduire les différentes sources d'émission de pollution.

Conformément aux dispositions des articles L222-4 et R222-21 du Code de l'Environnement, ce projet doit être soumis aux Conseils Municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Vu pour être affiché le vendredi 21 juin 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 21 juin 2013

Le Maire,
Michel LOUBERT.